

## **Séance du conseil municipal du 9 septembre 2016**

Du 2 septembre 2016, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Vendredi 9 septembre 2016, à 20h30.

L'an deux mil seize, le Vendredi 9 septembre à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

L'ordre du jour de la séance et la convocation de la séance sont annexé au présent registre.

**Présents** : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. LEMESLE Matthieu, M. GERAULT Marc, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme MORICE Claire, M. BROSSARD Kévin et M. PERCHARD Nicolas.

**Secrétaire de séance** : a été élu Madame LOUTELLIER Emilie

**Pouvoir de vote** : M. BROSSARD Kévin a donné pouvoir de vote à Mme LOUTELLIER Emilie, M. PERCHARD Nicolas a donné pouvoir de vote à M. LEMESLE Matthieu.

### **Ordre du jour :**

- Avis du conseil municipal sur le dossier « loi BARNIER » dans le cadre de la carte communale (réduction de la marge de recul inconstructible et de part et d'autre de l'axe de la RD57 pour la zone des Pavés et l'Ecoparc) en annexe ;
- Indemnité gardiennage église 2016 (maximum autorisé comme en 2015 : 474,22 €) ;
- Amortissement à compter de 2017 des crédits du compte 2041582 (travaux SDEGM) sur 30 ans ;
- Décision modificative n° 1/2016 : virement du 022 (dépenses imprévues) au 6811/042 (amortissement) complémentaire pur 108 € ;
- Travaux de mise en séparatif réseaux EU/EP de la rue Marie Moreau, titres envers les particuliers pour remboursement des 20% du coût de mise en conformité des branchements d'assainissement collectif (en annexe) ;
- Nouvelle convention occupation domaine public par la CCPL pour l'implantation, l'exploitation et le financement de points d'apport volontaire déchets, suite au renouvellement des bornes de tri ;
- Estimation biens communaux réalisés par Square Habitat (en annexe) ;
- Travaux remplacement du pont sur l'Oudon à côté de l'école ;
- Point sur la rentrée scolaire au 1/09/2016 ;
- Demande de la Communauté de Communes du Pays de Loiron concernant le taux de la taxe d'aménagement ;
- Divers ;

### **Partie 1 : sujets soumis à délibération :**

#### **Avis projet réduction marge de recul dite « loi BARNIER » (2016-09-01)**

Le Conseil Municipal de La Gravelle,

Vu l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, recodifié L 111-9 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2016 approuvant le dossier de révision de la Carte Communale de La Gravelle ;

Vu la demande du 3 mars 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Loiron de dérogation concernant la marge de recul dite « Loi BARNIER3 » ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité émis par la CDNPS relatif à la réduction de la marge de recul dite « Loi BARNIER » sur le territoire de la Commune de LA GRAVELLE ;

Vu l'accord du Préfet de la Mayenne en date du 3 juin 2016 pour une réduction de la marge de recul inconstructible de part et d'autre de l'axe de la RD 57, route classée à grande circulation, de 75 mètres à 35 mètres, sur les zones constructibles suivantes : zones d'activités des Pavés et zone de l'ECOPARC ;

Après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » Emet un avis favorable sur le projet de décision d'approbation de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, sur le projet de réduction de la marge de recul dite « loi BARNIER » de part et d'autre de l'acte de la RD 57, route classée à grande circulation de 75 mètres à 35 mètres, sur les zones constructibles suivantes à La Gravelle : zones d'activités des Pavés et de l'ECOPARC.

#### **Indemnité gardiennage église 2016 (2016-09-02)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par circulaire préfectorale n° 2016-06-DPT-22 le montant maximum de l'indemnité de gardiennage d'église pour un gardien résidant la Commune où se trouve l'édifice du culte est fixé à 474,22 €, pour 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage d'église s'élevant à 474,22 € pour 2016.

#### **Amortissement compte 204 (2016-09-03)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté du 21/12/2015 relatif à l'instruction budgétaire M14 il est possible d'amortir désormais sur 30 ans les subventions d'équipement versées à partir de 2016, à partir du compte 204. M. le Maire indique au conseil municipal que les subventions versées au SDEGM pour les travaux d'enfouissement des réseaux en 2016 ont été mandaté au compte 2041582.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide d'amortir à compter de 2017, sur une durée de 30 ans, les crédits du compte 2041582.

#### **Décision modificative n° 1/2016 (2016-09-04)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de prendre la décision modificative n° 1/2016 du budget communal, ci-dessous :

		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Article	Intitulé	198 959,45 €	198 959,45 €	522 745 €	522 745 €
	Prévision BP 2016				
022	dépense imprévue			-108,00 €	
6811/042	amortissements			+ 108,00 €	
	Total après DM	198 959,45 €	198 959,45 €	522 745€	522 745 €

#### **Travaux mise en conformité des branchements d'assainissement chez les particuliers (2016-09-05)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en séparatif des réseaux EU/EP de la rue Marie Moreau ainsi que les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement collectif chez les particuliers sont réalisés, et les factures dans le cadre du marché n° 2015/03 ont été payées à l'entreprise FTPB en partie. Il reste des travaux à réaliser pour le branchement situé au 12 rue Marie Moreau.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 27 novembre 2015, il a été décidé que chaque propriétaire riverain concerné par la mise en conformité de son branchement

d'assainissement collectif participerait à hauteur de 20% du coût HT des travaux le concernant. Une convention a été rédigée et signée entre la Commune de La Gravelle et chaque propriétaire concerné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à émettre les titres de recettes nécessaires au recouvrement de la participation aux travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement collectifs suivant les conventions signées et la facturation de l'entreprise FTPB, selon l'état ci-dessous détaillé :

- Propriété située au 38 rue Madame de Sévigné 20% de 2 299 € ..... 459,80 €
- Propriété située au 6 rue Marie Moreau 20 % de 400 € ..... 80 €
- Propriété située au 4 rue Marie Moreau 20% de 760 € ..... 152 €
- Propriété située au 2 rue Marie Moreau 20% de 760 € ..... 152 €
- Propriété située rue Marie Moreau (ancien atelier artisanal) 20% de 1 050 € ... 210 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » donne délégation de pouvoir et de signature à M. le Maire pour les 5 titres de recettes à émettre selon le détail ci-dessus énuméré.

### **Devis travaux complémentaires 12 rue Marie Moreau (2016-09-06)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux EU/EP de la rue Marie Moreau, faisant l'objet du marché n° 2015-03 avec l'entreprise FTPB, un contrôle de mise en conformité des 7 branchements d'assainissement chez les particuliers a été réalisé le 9/08/2016. Il a été constaté que pour le branchement situé au 12 rue Marie Moreau des travaux complémentaires devaient être réalisés. M. le Maire présente aux élus un devis de l'entreprise FTPB s'élevant à 650 € HT pour ces travaux complémentaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour » valide ce devis qui fera l'objet d'un avenant avec l'entreprise FTPB.

### **Convention occupation domaine public point apport volontaire déchets ménagers (2016-09-07)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention d'occupation du domaine public pour l'implantation, l'exploitation et le financement de point d'apport volontaire pour les déchets ménagers, entre la Commune de La Gravelle et la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Convention conclue pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte de signer avec la Communauté de Communes du Pays de Loiron une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation, l'exploitation et le financement de point d'apport volontaire pour les déchets ménagers et donne délégation de signature à M. le Maire pour cette convention.

### **Vente bâtiment communal rue Mme de Sévigné (remise) 2016-09-08**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation des biens communaux (ancienne supérette et grange) réalisée par Square Habitat à Laval et rappelle au conseil municipal l'estimation réalisée par Me GUILLERON, notaire à Loiron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide la mise en vente uniquement du bâtiment communal situé rue Madame de Sévigné, qui servait de remise pour le matériel, cadastré section AB n° 67, au prix de 15 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation de pouvoir à M. le Maire pour négocier cette vente.

## **Partie 2 : sujets non soumis à délibération :**

### **Travaux pont sur l'Oudon :**

M. le Maire indique aux élus que les travaux de remplacement du pont sur l'Oudon, route de Montjean, sont presque terminés il ne reste plus qu'à mettre des gabions (travaux prévus en fin de mois), pour l'instant il a été mis en place une circulation alternée.

M. le Maire signale qu'il a été mis en attente une canalisation en PVC en traversée de route.

### **Rentrée scolaire 2016/2017 :**

Les élus prennent connaissance des effectifs du RPI à la rentrée scolaire 2016/2017, à savoir :

### **Ecole primaire de LA GRAVELLE :**

- classe de CP/CE1 : 21 élèves (dont 8 de La Gravelle et 13 de La Brûlatte)
- classe de CE1/CE2 : 23 élèves (dont 11 de La Gravelle et 12 de La Brûlatte)
- classe de CM1/CM2 : 26 élèves (dont 14 de La Gravelle et 12 de La Brûlatte)
- Soit un total d'élèves de 70 élèves à l'école primaire de La Gravelle

### **Ecole maternelle de LA BRULATTE :**

#### **Classe 1**

- PS1 : 2 à la rentrée de La Gravelle, puis 8 en janvier 2017
- PS2 : 14 élèves (dont 7 de La Gravelle et 7 de La Brûlatte)
- MS : 5 élèves (dont 3 de La Gravelle et 2 de La Brûlatte)

#### **Classe 2**

- MS : 11 élèves (dont 3 de La Gravelle et 8 de La Brûlatte)
- GS : 12 élèves (dont 4 de La Gravelle et 8 de La Brûlatte)

### **Total effectif du RPI à la Rentrée : 114 élèves**

#### **Demande de la Communauté de Communes sur le taux de la taxe d'aménagement :**

M. le Maire a donné lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Loiron relatif au taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal, qui est de 3%.

M. le Maire rappelle aux élus les termes de la convention signée en 2007 et de l'avenant signé en 2011 entre la Commune de La Gravelle et la CCPL concernant le reversement à la Commune par la CCPL de 5% du produit de la CFE et CVAE. M. le Maire indique aux élus les sommes perçues à ce titre en 2014, 2015.

Il n'y aura pas de modification du taux de la taxe d'aménagement.

M. le Maire fait un bref rappel sur le projet de fusion entre Laval Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Loiron et indique que ce projet sera à nouveau présenté en CDCI en préfecture à la mi-octobre.

#### **Divers :**

- réunion Commission Voirie le mercredi 14/09 à 19h afin d'aller voir l'ancienne supérette avant une éventuelle décision de mise en vente ;
- réunion Commission Enfance Jeunesse le mardi 20/09 à 20h30 ;
- Concours de pêche au plan d'eau communal le dimanche 18 septembre 2016 ;
- M. le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg par la RD 57 vont durer du 12 au 30/09/2016, que la route devant la mairie sera barrée du 12 au 30/09, que la RD 57 sera fermée une semaine du 19 au 24/09. Une élue fait part au conseil municipal d'une demande concernant la gratuité de la garderie le soir actuellement jusqu'à 16h45, il est demandé que durant les travaux du 12 au 30/09 cette gratuité soit prolongée jusqu'à 17h, les élus acceptent cette modification temporaire.
- Le repas offert par la Commune aux aînés aura lieu le samedi 5/11/2016.
- Un élu informe le conseil de la date du repas organisé par le Comité de Jumelage le 6/11 ;
- Réunion pour le bulletin municipal le mercredi 28/09 à 20h30 à la mairie ;
- Les élus sont informés que le comité des fêtes organisera le 4/12/2016 une manifestation dans le cadre du Téléthon 2016, détail de cette manifestation est présenté aux élus ;
- M. le Maire indique que les séances de Zumba se dérouleront dans l'ancienne supérette de 19h30 à 20h30 ;
- Le prochain conseil municipal est fixé au 7/10/2016.
- Un élu informe le conseil municipal que l'association « La Ritournelle » organise le 24/09/2016 une bourse aux vêtements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h.